



Propriétaire d'une maison d'habitation

Par **jacques b**, le **06/01/2009** à **16:35**

je propriétaire d'une maison d'habitation, occupés à titre gratuit par ma mère et mon beau-père (remariage).

Au décès de ma mère , je décide de vendre l'habitation, quels sont mes obligations vis à vis de mon beau-père ?je précise ne paye pas de loyer , pas de bail ou autres .

Par **Marion2**, le **06/01/2009** à **17:30**

Bonjour,

Dans la mesure où vous êtes propriétaire de cette maison, vous n'avez aucun droit vis-à-vis de votre beau-père.

S'il veut rester dans la maison, qu'il vous règle un loyer